

**Report to
Rapport au:**

**Community and Protective Services Committee
Comité des services communautaires et de protection
18 June 2015 / 18 juin 2015**

**and Council
et au Conseil
24 June 2015 / 24 juin 2015**

**Submitted on June 11, 2015
Soumis le 11 juin 2015**

**Submitted by
Soumis par:
Susan Jones, Acting Deputy City Manager / Directrice municipale adjointe par
intérim**

**Contact Person
Personne ressource:
Aaron Burry, General Manager, Directeur général, Community and Social
Services / Services sociaux et communautaires
613-580-2424 ext.23666, Aaron.Burry@Ottawa.ca**

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE **File Number:** ACS NUMBER

SUBJECT: SUBMISSION ON THE REVIEW OF ONTARIO'S LONG-TERM
AFFORDABLE HOUSING STRATEGY

OBJET: COMMENTAIRES SUR L'EXAMEN DE LA STRATÉGIE À LONG TERME
DE LOGEMENT ABORDABLE DE L'ONTARIO

RECOMMENDATION DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande que le
Conseil :

Soumettre les recommandations énoncées dans ce rapport au ministère des Affaires
municipales et du Logement dans le cadre des commentaires de la Ville d'Ottawa sur

l'examen des résultats à mi-chemin de la Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable.

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Community and Protective Services recommend that Council:

Submit the recommendations contained in this report to the Ministry of Municipal Affairs and Housing as the City of Ottawa's submission for the mid-point review of Ontario's Long-Term Affordable Housing Strategy.

RÉSUMÉ

Hypothèses et analyse

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a publié en 2010 sa première Stratégie à long terme de logement abordable (SLTLA). Cet engagement de 10 ans a mené à la mise en œuvre de changements progressifs des politiques et des lois qui améliorent les services de logement de l'Ontario. Parmi les principaux objectifs de la Stratégie, notons le remplacement de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* par la *Loi de 2011 sur les services de logement*, l'obligation d'élaborer un plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance local et le regroupement en un seul fonds de nombreuses voies de financement provinciales allouées à l'itinérance (l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités [IPIC]). Toutefois, la Stratégie a entraîné des coupures et le plafonnement de certaines enveloppes de financement provinciales.

En avril dernier, le ministère des Affaires municipales et du Logement a annoncé qu'il allait procéder à des consultations publiques dans le cadre d'un examen des résultats à mi-chemin de la SLTLA, qui fournirait un aperçu des progrès réalisés à ce jour et permettrait d'ajuster la Stratégie en déterminant les futurs objectifs ainsi que les secteurs demandant des partenariats supplémentaires. Les particuliers, les organisations, les réseaux et les administrations municipales sont invités à soumettre leurs points de vue sur le renouvellement de la Stratégie avant le 3 juillet 2015.

Les recommandations principales du présent rapport sont globales et ne sont pas exhaustives, car elles sont destinées à compléter d'autres exposés faits par des particuliers, des réseaux et des organisations d'Ottawa et du reste de la province. Ces recommandations s'harmonisent aux objectifs du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville et sont également fondées sur les quatre thèmes principaux décrits dans le [Guide de discussion de la consultation sur la SLTLA](#), soit :

- 1) une offre durable de logements abordables;

- 2) un système équitable d'aide au logement;
- 3) des services de soutien coordonnés et accessibles;
- 4) un système fondé sur des données probantes et pratiques exemplaires.

Il est essentiel de répondre aux questions de compétence entourant les services aux Autochtones, les services de santé mentale et de traitement des dépendances, la violence faite aux femmes et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour que le système de logement provincial réponde mieux aux besoins. Dans le rapport, on recommande également de réaliser un examen sur nos méthodes de collecte de données et nos systèmes de reddition de compte en vue d'améliorer notre aptitude à recueillir et à diffuser des renseignements, à définir les pratiques exemplaires et à orienter les décisions concernant les politiques.

La Ville est consciente des promesses de financement et des changements considérables des politiques des gouvernements provincial et fédéral. Or, il faut un financement durable et adéquat de tous les ordres de gouvernement pour garantir le maintien des investissements de base, protéger nos programmes de logement social de l'expiration prévue des ententes sur le logement social et assurer la viabilité des logements sociaux et abordables pour nos résidents. Si les changements principaux de la SLTLA ne sont pas réalisés à l'issue de ce processus d'examen, le niveau de service à Ottawa pourrait être compromis, et cela pourrait nous empêcher d'atteindre les objectifs de notre plan décennal.

Répercussions financières

Aucune répercussion financière n'est associée au présent rapport.

Consultation publique/commentaires

Le personnel a consulté le sous-comité sur la défense des droits du Groupe de travail sur le système de logement au sujet de l'approche recommandée pour soumettre les nombreux points de vue de nos partenaires communautaires. Le Groupe de travail sur le système de logement, composé de représentants de fournisseurs de logements sociaux, coopératifs et avec services de soutien, des fournisseurs de services de soutien, des refuges d'urgence, des services de santé, des bailleurs de fonds et des propriétaires de logement privés, guide la mise en œuvre du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville. Le Groupe s'est mis d'accord sur le fait que les organisations, les réseaux et les organismes dirigeants individuels doivent soumettre leur propre point de vue pour obtenir un meilleur appui.

CONTEXTE

Dans le cadre d'une approche globale pour répondre aux questions liées au logement et à l'itinérance en Ontario, le ministère des Affaires municipales et du Logement a publié sa première Stratégie à long terme de logement abordable (SLTLA) en 2010. Cet engagement échelonné sur une période de 10 ans a permis d'amorcer les changements progressifs des politiques et des lois afin de rendre les services encore mieux adaptés aux besoins locaux. Parmi les principaux objectifs, notons le remplacement de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* par la *Loi de 2011 sur les services de logement*, l'obligation d'élaborer un plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance local et le regroupement en un seul fonds de nombreuses voies de financement provinciales allouées à l'itinérance (l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités [IPIIC]). Toutefois, la Stratégie a entraîné des coupures et le plafonnement de certaines enveloppes de financement provinciales.

En avril dernier, le ministère des Affaires municipales et du Logement a annoncé qu'il allait procéder à des consultations publiques dans le cadre d'un examen des résultats à mi-chemin de la SLTLA, qui fournirait un aperçu des progrès réalisés à ce jour et permettrait d'ajuster la Stratégie en déterminant les futurs objectifs et secteurs demandant des partenariats supplémentaires. Les particuliers, les organisations, les réseaux et les administrations municipales sont invités à soumettre leurs points de vue sur le renouvellement de la Stratégie avant le 3 juillet 2015. Dans son annonce, le gouvernement provincial fait référence à la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté, en exposant son objectif qui consiste à mettre fin à l'itinérance « en investissant dans sa prévention et dans davantage de logements abordables, et en augmentant l'accès aux logements avec services de soutien. »

L'engagement de la province à lutter contre la pauvreté et à mettre un terme à l'itinérance chronique nous donne une chance unique de moderniser notre système de logement de façon à aborder le besoin croissant de changements plus importants pour répondre aux besoins de nombreux résidents qui ont tant besoin d'un foyer. Le contenu du présent rapport est construit selon les quatre thèmes du [Guide de discussion de la consultation sur la SLTLA](#) :

- 1) une offre durable de logements abordables;
- 2) un système équitable d'aide au logement;
- 3) des services de soutien coordonnés et accessibles;
- 4) un système fondé sur des données probantes et pratiques exemplaires.

Les recommandations principales du présent rapport sont globales et ne sont pas exhaustives, car elles sont destinées à compléter d'autres exposés faits par des particuliers, des réseaux et des organisations d'Ottawa et du reste de la province.

DISCUSSION

Le système de logement canadien et dans les collectivités de l'Ontario, dont Ottawa, traverse une période charnière en ce que le statu quo n'est pas une option. Le système actuel ne suffit pas à répondre à la demande en matière de logements locatifs abordables. Puisque l'état des logements existant se dégrade et que les nouvelles constructions sont généralement destinées aux propriétaires d'habitation en copropriété, de plus en plus de personnes ont de la difficulté à trouver des logements abordables, sécuritaires et adéquats dans la collectivité qu'ils ont choisie pour bâtir leur vie. À Ottawa, 40 % des ménages sont locataires, mais les projets de construction de logements locatifs ne représentent que 7 % des nouvelles constructions des 15 dernières années.

L'accentuation de la disparité de la richesse fait en sorte qu'un plus grand nombre de personnes ont de la difficulté à trouver un logement abordable. Nos programmes de logements subventionnés ne parviennent d'ailleurs pas à répondre à la demande. L'inventaire de logements actuel est également en péril, car le financement pour des rénovations majeures est inadéquat depuis de nombreuses années. Les fonds de réserve sont en train de s'épuiser et les coûts de fonctionnement haussent pendant que le financement provincial est coupé ou plafonné et que le financement fédéral de 32 millions de dollars diminuera progressivement jusqu'à son élimination en 2029, au terme des contrats d'exploitation. Plus que jamais, nous avons besoin d'un plan national de logement à long terme pour mettre fin à l'itinérance chronique, améliorer la prévisibilité en garantissant le maintien des investissements de base, protéger nos programmes de logement social de l'expiration prévue des ententes sur le logement social et assurer la viabilité de notre inventaire de logements sociaux et abordables.

En réfléchissant aux résultats des cinq premières années de la SLTLA, il apparaît clair que d'autres occasions peuvent être explorées afin que notre système soit plus efficace, viable d'un point de vue financier et réponde mieux aux besoins locaux.

Vous trouverez dans les lignes suivantes des recommandations importantes fondées sur les quatre thèmes mis de l'avant par le gouvernement ontarien.

Thème 1 : Une offre durable de logements abordables

Contrairement aux autres provinces, la responsabilité des programmes de logement en Ontario a été confiée aux administrations municipales en 2001, avec un niveau insuffisant de financement destiné à l'entretien et aux réparations. En effet, les normes actuelles de l'industrie recommandent que 1 à 2 % des actifs soient alloués au maintien de l'infrastructure. À Ottawa, la valeur des logements sociaux vétustes est évaluée à 3 milliards de dollars. On estime qu'au lieu des 19 millions de dollars actuels, environ 50 millions de dollars par année doivent être investis dans les rénovations majeures des logements sociaux. Comme les autres types d'infrastructure subventionnés par les deniers publics, par exemple les routes et les ponts, il est essentiel que le système de logements soit maintenu en bon état et qu'il demeure viable.

Une analyse récente des besoins en matière de rénovations majeures pour tous les logements sociaux prévus sur une période de 30 ans confirme qu'à moins que l'insuffisance du financement soit compensée, l'infrastructure du logement social connaîtra une détérioration majeure. Les fournisseurs de logements et la Ville continuent de mettre en place différentes approches pour tirer profit de la valeur des biens existants afin d'obtenir les fonds pour effectuer des réparations, par exemple le refinancement hypothécaire, l'exonération d'impôts fonciers au besoin, l'amélioration des procédures d'acquisition et les mesures de conservation d'énergie.

La demande pour des logements abordables, accessibles et appropriés excède encore aujourd'hui l'offre à Ottawa. Pour les ménages qui ont un revenu faible et fixe, l'accès à la propriété n'est pas une option, et le coût de location sur le marché de l'habitation privé n'est pas abordable. Afin d'augmenter la stabilité résidentielle pour les ménages à faible revenu, des programmes ciblés ont été élaborés pour subventionner le coût de location sur le marché privé. Les subventions au logement, comme les suppléments au loyer et les allocations de logement, se sont avérées efficaces pour résoudre les problèmes liés à l'abordabilité des logements des ménages à faible revenu. Un meilleur financement continu du gouvernement fédéral est nécessaire au soutien des initiatives des collectivités visant à augmenter la stabilité du logement et à mettre fin à l'itinérance. De plus, il faudra absolument participer davantage aux politiques et stratégies en matière de logement abordable à l'échelle nationale.

Dans le but de stimuler la croissance du marché privé du logement locatif, la Ville offre des mesures incitatives, entre autres un taux d'imposition réduit pour les nouveaux logements multiples et l'exemption ou le paiement différé des redevances d'aménagement. Or, l'impôt sur le revenu et les taxes de vente pour la construction de

nouveaux logements locatifs continuent d'entraver l'aménagement de nouveaux logements locatifs abordables.

Depuis 1972, la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral a connu de nombreux changements, qui ont eu des effets négatifs sur les investisseurs locatifs. L'instauration de la taxe sur les produits et services (TPS), dorénavant connue sous le nom de *taxe de vente harmonisée* (TVH), et la façon dont elle est appliquée au logement locatif a augmenté le coût de construction des logements locatifs. Les constructeurs du secteur privé ne sont pas admissibles au même niveau d'allègement que le secteur à but non lucratif lors de la construction de logements abordables.

Les gouvernements fédéral et provincial doivent prendre un engagement à long terme à l'égard de la création de logements abordables. Cet engagement devrait s'inscrire dans un plan détaillé qui englobe les secteurs publics et privés.

RECOMMANDATIONS

- Envisager et soutenir des modifications à la réglementation (provinciale et fédérale) qui donneraient plus de latitude aux fournisseurs de logements pour mettre leurs ressources à profit dans la réalisation de rénovations majeures dans les logements sociaux existants.
- Exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il maintienne ou augmente le financement qu'il attribue actuellement aux logements sociaux.
- Verser un financement durable pour veiller à ce que le parc de logements sociaux actuel soit convenablement entretenu.
- Inciter le secteur privé à créer des logements locatifs qui répondent aux besoins des résidents à moyen revenu en leur offrant des mesures incitatives (par exemple, une exonération fiscale).
- Offrir un financement plus important et durable afin de créer des logements locatifs qui répondent aux besoins des résidents à faible revenu.
- Fournir un financement viable à long terme pour des suppléments au loyer et des allocations de logement reconnus sur le marché privé.

Thème 2 : Un système équitable d'aide au logement

Les gestionnaires de services municipaux¹ (GSM) doivent maintenir une norme de niveau de service pour les logements à loyer indexé sur le revenu (LIR), qui comprend les suppléments au loyer. Cependant, d'autres types de prestations de logement, notamment les allocations de logement, qui sont désormais utilisés partout en province

¹ Les gestionnaires de services municipaux sont responsables de la prestation et de l'administration des logements sociaux et des logements abordables et, dans bien des cas, de la mise en œuvre des initiatives de lutte contre l'itinérance. Ils sont également responsables de gérer des programmes de services sociaux (le programme Ontario au travail et les services de garde d'enfants, par exemple).

pour répondre aux besoins des ménages à faible revenu, ne sont pas comptabilisés dans le cadre de cet objectif. Le fait de reconnaître tous les types de subventions au logement dans le cadre de l'objectif ciblé, tout en donnant une plus grande flexibilité aux municipalités dans le choix du type de subvention dont ils ont besoin, correspond bien aux changements de politiques effectués au cours de la première phase de la Stratégie à long terme de logement abordable.

La formule de financement à laquelle les GSM doivent adhérer pour les logements à LIR est présentée dans la *Loi de 2011 sur les services de logement*. L'échelle des loyers doit être utilisée pour calculer le supplément au loyer des ménages bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ou du programme Ontario au travail (programme OT). L'échelle des loyers est beaucoup moins élevée que l'allocation de logement du programme OT ou POSPH, ce qui fait que les municipalités paient une subvention beaucoup plus élevée. Ceci met en évidence la nécessité d'harmoniser ces avantages et programmes. Pour les autres ménages qui ne bénéficient pas du programme OT ou du POSPH, le montant de leur loyer est calculé de façon à équivaloir à 30 % de leur revenu brut, et c'est le gestionnaire de services qui paie la différence avec le montant du loyer du marché. Cette formule doit être revue. En effet, nous devons explorer d'autres types de formules et envisager d'autres approches qui permettraient d'atteindre le même résultat, c'est-à-dire d'augmenter la stabilité du logement, et qui aideraient un plus grand nombre de ménages.

L'augmentation des coûts de l'énergie dans la province entraîne des contraintes financières considérables pour la Ville et les ménages à faible revenu. Les échelles de coûts des services publics pour le LIR, qui servent à aider les ménages à payer leurs factures d'électricité, n'ont pas été mises à jour depuis plus de 15 ans, soit depuis le passage de l'administration des logements sociaux, et ne reflètent donc aucunement les coûts actuels. L'augmentation des coûts des services publics a un effet démesuré sur les ménages à faible revenu : les familles et les individus sont contraints de choisir entre chauffer leurs logements, faire l'épicerie ou payer le loyer. Des études révèlent que la pauvreté énergétique est la deuxième raison la plus fréquemment citée pour expliquer les expulsions liées à des motifs financiers en Ontario.

La *Loi de 2001 sur les services de logement* exige que les demandeurs de logements à LIR s'inscrivent sur une liste d'attente centralisée. À Ottawa, c'est le Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa qui gère cette liste au nom de la Ville. Conformément à la *Loi sur les services de logement*, la province a établi que les femmes victimes de violence doivent être inscrites en priorité (groupe des ménages prioritaires) sur la liste. Le pourcentage élevé de ménages prioritaires placés a entraîné une forte concentration de cette population dans certaines communautés de logements

sociaux. Étant donné l'importance d'accorder une aide immédiate aux femmes de victimes de violence, le gouvernement provincial devrait envisager une approche différente, meilleure et plus efficace afin d'offrir un milieu sécuritaire qui entraînera de meilleurs résultats.

RECOMMANDATIONS

- Inclure toutes les formes de subventions au logement dans les normes de niveau de service.
- Revoir les programmes de suppléments de loyer sous forme de loyer indexé sur le revenu afin de simplifier la gestion et de modifier les formules.
- Réviser les échelles des coûts des services publics afin de refléter les coûts énergétiques actuels et de surveiller l'efficacité des nouveaux programmes destinés aux ménages à faible revenu qui seront mis en œuvre par la Commission de l'énergie de l'Ontario.
- Envisager d'autres façons d'aider et de fournir une aide financière aux femmes victimes de violence faisant partie du groupe des ménages prioritaires, comme les allocations pour les logements dispersés du secteur privé et de l'aide au besoin dans le cadre de la responsabilité financée par le gouvernement provincial.

Thème 3 : Des services de soutien coordonnés et accessibles

Coordonner l'accès à tous les services de soutien est essentiel pour créer un système efficace axé sur la personne. La Ville comprend l'importance des deux paliers de gouvernement et de leurs ministères respectifs dans l'octroi de ressources qui permettent d'offrir des services aux personnes dont ils sont responsables, notamment les Autochtones vivant hors réserve. Il est aussi très important de répondre à l'ensemble des besoins en services spécialisés des personnes qui souffrent de troubles mentaux complexes ou de toxicomanie, des femmes et des enfants qui fuient une situation d'abus et des personnes ayant un handicap physique ou une déficience cognitive.

Les gouvernements fédéral et provincial ont la responsabilité de répondre aux besoins de logement des Autochtones vivant dans une réserve ou à l'extérieur. Les fournisseurs de services aux autochtones à Ottawa sont confrontés à un défi de taille : la plupart des ressources et des structures de financement disponibles sont régies par des critères qui ne s'appliquent qu'aux réserves et désavantagent les organismes urbains. Ainsi, lorsque les Autochtones choisissent de vivre hors réserve, ils renoncent également à de nombreux droits et avantages.

Au cours des 50 dernières années, le réseau des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario a énormément évolué, en partie en raison du

transfert du financement d'institutions et de services gouvernementaux à des groupes communautaires et, de plus en plus, à des personnes et des familles. Bien que nous applaudissons les efforts récemment déployés par la province pour améliorer la coordination et la prestation des services au sein de notre collectivité, la Ville estime qu'il est urgent d'améliorer l'offre de logements adéquats et de répondre aux besoins des personnes ayant un handicap physique ou une déficience cognitive. On observe actuellement une tendance inquiétante : les fournisseurs de refuges d'urgence répondent à un nombre grandissant de demandes de personnes souffrant de lésions cérébrales, de troubles du développement et de troubles du spectre autistique. Or, les fournisseurs de refuges n'ont pas les fonds ni l'équipement nécessaire pour répondre aux besoins complexes de ces personnes ou pour leur offrir un environnement favorable.

La Ville répond aux besoins des familles et aux demandes excédant la capacité des refuges pour femmes victimes de violence financée par la province grâce à ses deux refuges offrant un total de 264 lits et à une entente de gestion hors site avec des YMCA-YWCA et des motels. L'an dernier, sur l'ensemble des familles et des personnes en situation d'abus que nous avons accueillies dans nos refuges, 22 % n'avaient pas pu, faute de place, être hébergées dans des refuges pour femmes victimes de violence financés par la province; cela représente pour la Ville un coût estimé à environ 1,6 million de dollars, ou un tiers du budget total accordé aux refuges pour familles. Ces refuges fonctionnent au maximum de leur capacité et font l'objet de débordements continus depuis 2007. Un financement provincial insuffisant pour les refuges pour femmes victimes de violence représente un fardeau financier important pour Ottawa et les autres municipalités, ce qui compromet notre capacité à atteindre les objectifs à long terme de notre plan décennal.

Les problèmes de logements précaires et d'itinérance sont liés à l'incapacité de la société à s'assurer que les systèmes, le financement et le soutien adéquats étaient en place pour que tous aient accès à un logement, plus particulièrement en situation de crise. Cela englobe un large éventail de problèmes sociaux et de santé complexes, ainsi que des circonstances particulières comme des problèmes graves de toxicomanie et de santé mentale, des femmes et des personnes qui fuient une situation de violence, des personnes qui souffrent de troubles du développement, pour n'en nommer que quelques-unes. Il est irréaliste de croire que les intervenants du secteur du logement et de l'itinérance peuvent répondre à tous ces besoins. Ainsi, une meilleure collaboration interministérielle est nécessaire pour régler les questions de compétence de façon à améliorer les services que nous offrons. Pour ce faire, il faudra éliminer les cloisonnements, réduire le dédoublement du travail, simplifier les processus et mieux

utiliser les ressources actuelles. D'un point de vue économique, un logement en milieu de soutien est beaucoup moins coûteux qu'une intervention institutionnelle d'urgence à laquelle nous avons souvent recours pour pallier le manque de logements et de services de soutien.

RECOMMANDATIONS

- Inciter le gouvernement fédéral à fournir un financement adéquat et continu, ainsi qu'à collaborer davantage avec les municipalités et les partenaires communautaires pour déterminer les actions et les stratégies permettant de mieux répondre aux besoins de logement des Autochtones et les mettre en œuvre.
- Collaborer avec le réseau provincial de gestionnaires de services pour remédier au déficit de financement des organismes de lutte contre la violence faite aux femmes.
- Faciliter la coopération interministérielle pour s'attaquer aux questions de compétence et libérer les municipalités du fardeau financier qui y est associé.

Thème 4 : Un système fondé sur des données probantes et des pratiques exemplaires

Pour qu'un réseau puisse répondre efficacement aux besoins, il est crucial d'acquérir et de diffuser les connaissances qui stimulent les changements de politiques et orientent les décisions relatives au financement. L'examen actuel de la SLTLA est l'occasion de remédier aux problèmes liés à la collecte de données et aux systèmes de production de rapports afin de simplifier les outils et les processus utilisés par toutes les municipalités et de se concentrer sur la mesure des résultats pour répondre aux besoins de la province et des différentes collectivités. En outre, la collaboration de ces dernières favorisera une meilleure compréhension mutuelle et permettra d'améliorer notre système de logement d'aujourd'hui et de demain.

L'engagement du gouvernement fédéral à créer des outils communs de production de rapports et de collecte des données relativement au financement des provinces et des collectivités est un élément clé dans la réorganisation du système de production de rapports sur le logement et l'itinérance. Cette approche novatrice fournira des processus simplifiés à toutes les parties concernées et améliorera la qualité de l'information transmise à l'échelle nationale, provinciale et locale.

RECOMMANDATIONS

- Revoir toutes les exigences en matière de rapports pour les logements sociaux abordables et élaborer un nouveau processus simplifié qui s'harmonise avec les exigences fédérales, provinciales et municipales et soutient la prise de décision fondée sur des faits.

- Inciter le gouvernement fédéral à élaborer un ensemble commun de mesures des résultats de même que des outils de production de rapports normalisés pour le financement provincial et fédéral alloué à l'itinérance.
- Créer un rapport annuel provincial sur l'itinérance dans le but de favoriser l'échange de renseignements, de dégager les tendances et d'orienter les décisions concernant les politiques.

Conclusion

Ce processus de consultation donne l'occasion à tous les intervenants de réfléchir à leurs réalisations, de faire le point sur le présent et d'explorer de nouvelles stratégies permettant la création d'un système où les politiques, le financement et les programmes répondront aux besoins des collectivités de l'ensemble de la province. Les recommandations de la Ville sur l'orientation future de la SLTLA reflètent les principaux problèmes que rencontre notre collectivité dans ses efforts pour répondre aux besoins en matière de logement de nos résidents. Le personnel continuera d'appliquer notre plan décennal et de travailler en collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial, les ministères, la collectivité, dont les résidents et les représentants du secteur privé, pour créer des communautés prospères pour les générations à venir.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Les recommandations émises dans ce rapport s'appliquent à toutes les régions de la ville.

CONSULTATION

Le processus de consultation provincial invite tous les particuliers, les organisations, les réseaux et les municipalités à présenter leurs points de vue sur l'examen de la SLTLA. Le personnel a consulté le sous-comité sur la défense des droits du Groupe de travail sur le système de logement au sujet de l'approche recommandée pour soumettre les nombreux points de vue de nos partenaires communautaires. Le Groupe de travail sur le système de logements, composé de représentants de fournisseurs de logements sociaux, coopératifs et avec services de soutien, des fournisseurs de services de soutien, des refuges d'urgence, des services de santé, des bailleurs de fonds et des propriétaires de logement privés, guide la mise en œuvre du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville.

Le Groupe s'est mis d'accord sur le fait que les membres et leurs réseaux respectifs doivent obtenir des renseignements sur le processus de consultation provincial et être invités à soumettre leurs points de vue. Le personnel a donné suite à cette recommandation.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Aucune consultation n'a été nécessaire pour ce rapport.

ADVISORY COMMITTEE(S) COMMENTS

Aucune consultation n'a été nécessaire pour ce rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques à approuver les recommandations dans le rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

L'engagement de la province à l'égard du renouvellement de la Stratégie à long terme de logement abordable donne des raisons de se montrer optimiste par rapport au fait que plus de changements progressifs des politiques ainsi que du financement supplémentaire créeront un système de logement qui répond mieux aux besoins des générations à venir. Cela dépend toutefois du processus choisi, entre autres des intervenants principaux présents. Si ces changements ne se concrétisent pas, le niveau de service pourrait ne pas s'avérer durable, ce qui pourrait compromettre nos capacités à atteindre les objectifs de notre plan décennal.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Aucune répercussion sur la gestion des actifs n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Il n'y a pas d'incidences financières supplémentaires associées à la recommandation du rapport

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les recommandations du présent rapport permettront d'atteindre les objectifs de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) en augmentant la disponibilité et l'accès aux logements accessibles.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Les recommandations du présent rapport prévoient l'utilisation de solutions de construction et de réparation écologiques et durables visant à améliorer l'efficacité énergétique et, ainsi, à réduire l'empreinte écologique en général.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Aucune répercussion technologique n'est associée au présent rapport.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Les recommandations du présent rapport s'harmonisent bien aux priorités stratégiques pour le mandat du Conseil (2011-2014) et appuient la priorité stratégique « Communautés saines et bienveillantes », en particulier l'objectif stratégique visant l'amélioration de l'accès aux logements sociaux et abordables (SB3). Les priorités et les mesures connexes du PILAO soutiennent d'autres priorités stratégiques, comme :

- ◆ la gérance environnementale;
- ◆ l'excellence du service;
- ◆ la gouvernance, la planification et la prise de décisions;
- ◆ la responsabilité financière.

ANNEXES

Ne s'applique pas.

SUITE À DONNER

La Direction des services de logement des Services sociaux et communautaires de la Ville agit comme gestionnaire des services municipaux pour le logement en milieu de soutien et les programmes pour les sans-abri.

Une fois que le Conseil aura approuvé les recommandations du présent rapport, l'administrateur, Services de logement, soumettra ces recommandations au ministère des Affaires municipales et du Logement pour examen dans le cadre de leur examen de la Stratégie à long terme de logement abordable.